



CASP2021

Activités coordonnées en matière
de sécurité des produits

Produits dangereux
contrefaits



Rapport
final

Table des matières

Table des matières	2
Liste des abréviations	3
Résumé	3
Partie 1	
1. Aperçu de l'activité	4
1.1 Introduction de l'activité hybride	4
1.2 ASM participantes	4
1.3 Champ d'application du produit et critères de test	5
1.3.1 Champ d'application du produit	5
1.3.2 Critères de test	5
2. Échantillonnage et test	6
2.1 Processus d'échantillonnage	6
2.1.1 Défis	6
2.1.2 Présentation des échantillons	6
2.2 Processus de test	7
3. Résultats des tests	8
3.1 Vue d'ensemble des résultats des tests et des principales conclusions	8
3.1.1 Résultats globaux des tests	8
3.1.2 Résultats des tests par clause	8
3.1.3 Essais de rotation	8
3.2 Conclusions sur les résultats des tests	8
4. Évaluation des risques et mesures	9
4.1 Résultats de l'évaluation des risques	9
4.2 Mesures correctives prises pour les échantillons qui ne répondaient pas aux exigences	9
5. Conclusions et recommandations	10
5.1 Conclusions	10
5.2 Recommandations pour les parties prenantes	11
Partie 2	
1. En quoi consiste CASP?	12
Rôles et responsabilités	12
2. Plan de travail des ASP	13
3. Outils et processus des ASP	14

Liste des abréviations

ABRÉVIATION	DESCRIPTION
ASM	Autorité de surveillance du marché
ASP	Activité spécifique à un produit
CASP	Activités coordonnées en matière de sécurité des produits
DPI	Droit (s) de propriété intellectuelle
EEE	Espace économique européen
EISMEA	Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME
EN	Norme européenne
EUIPO	Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle
IPEP	IP Enforcement Portal
KoM	Réunion de lancement
Lignes directrices RAPEX	Décision (UE) 2019/417
OLAF	Office européen de lutte antifraude
RAG	Lignes directrices sur l'évaluation des risques
REPI	Règlement sur les équipements de protection individuelle
UE	Union européenne

Résumé

Objectifs de l'activité

Les projets d'activités coordonnées en matière de sécurité des produits (CASP) permettent à toutes les autorités de surveillance du marché (ASM) des pays de l'Union européenne (UE)/Espace économique européen (EEE) de coopérer pour renforcer la sécurité des produits placés sur le marché unique européen. Les objectifs de cette activité étaient d'une part de faciliter les discussions horizontales sur les défis associés aux produits dangereux suspectés de contrefaçon (identification, risques spécifiques, canaux, principaux types, etc.). D'autre part, l'activité visait à échantillonner et à tester une sélection de produits contrefaits confirmés qui posent d'éventuels problèmes de sécurité. La catégorie de produits à tester a été convenue au début de l'activité en tenant compte des différentes préoccupations des participants. L'un des objectifs de cette activité était d'échantillonner des casques contrefaits pour cyclistes et pour utilisateurs de planches à roulettes ou de patins à roulettes afin de pouvoir comparer les résultats des tests avec les résultats de l'activité axée sur les casques authentiques pour le cyclisme, la planche à roulettes et les patins à roulettes (CASP 2021 – PSAS) qui était menée en même temps.

Champ d'application du produit

Casques contrefaits pour cyclistes et utilisateurs de planches à roulettes ou de patins à roulettes.

Critères de test

EN 1078:2012 + A1:2021 (capacité d'absorption des chocs, résistance, efficacité, tests latéraux/rotationnels des casques pour cyclistes et pour utilisateurs de planches à roulettes ou de patins à roulettes).

Résultats

- Nombre de casques contrefaits testés pour le cyclisme, la planche à roulettes et les patins à roulettes: 5¹.
- Tous les échantillons (100 %) ne répondaient pas à au moins une des exigences de test.
- Malgré la taille modeste de l'échantillon, le taux d'échec élevé soulève des inquiétudes concernant les casques contrefaits qui présentent de graves risques pour la santé et la sécurité des utilisateurs.
- L'expert technique et les ASM ont conclu que les casques contrefaits présentent un risque réel pour la sécurité des consommateurs dans les situations de trafic à haut risque.

Principales recommandations

Pour les consommateurs

N'achetez pas de produits contrefaits car ils sont susceptibles d'être de mauvaise qualité et peuvent présenter des risques pour la sécurité.

Pour les opérateurs économiques (OE)

Les produits dangereux contrefaits constituent une menace pour les entreprises légitimes. En tant qu'entreprise responsable, vous devez prendre le temps nécessaire pour confirmer que les produits que vous fournissez ne sont pas contrefaits et répondent aux exigences de sécurité européennes applicables.

Pour les autorités européennes et nationales.

Investissez dans des moyens permettant de mieux identifier et éliminer les produits dangereux contrefaits du marché européen et assurez un suivi auprès des plateformes responsables de leur distribution. Mettez également en place des possibilités de coopération efficaces avec les autres autorités concernées par la protection des droits de propriété intellectuelle (DPI) et la sécurité des consommateurs afin de mener des opérations conjointes et d'entretenir une relation étroite avec les titulaires de droits. Enfin, élaborer et partagez des informations et renforcez les capacités nécessaires pour regrouper, analyser et communiquer les données disponibles auprès de différentes sources publiques.

Conclusions

Les ASM et les autorités douanières **ne disposent pas des ressources et des connaissances** nécessaires pour identifier les produits contrefaits. Par conséquent, **une collaboration étroite avec les titulaires de droits** est extrêmement importante pour le processus d'identification des produits contrefaits.

Si des études montrent que la majorité des produits contrefaits entrent sur le marché de l'UE par conteneurs, cette activité a montré que les casques contrefaits commandés sur de grandes plateformes internationales en ligne entrent également dans l'UE par le biais de colis individuels.

Les visites mystère² sont un élément essentiel de l'échantillonnage des produits contrefaits.

Les casques contrefaits testés présentent un **risque sérieux**, car ils peuvent se briser en morceaux ou les sangles et les boucles de leur système de retenue peuvent se rompre³.

¹ En raison des difficultés rencontrées par les ASM au cours du processus d'échantillonnage, seuls quelques échantillons ont pu être prélevés pour les tests. Ces difficultés sont expliquées à la section 2.2.1.

² Les visites mystère dans les études de marché sont une méthode couramment utilisée qui fait référence à l'utilisation de ressources (anonymes) pour évaluer divers services et transactions. Dans le contexte de la surveillance du marché, les visites mystères en ligne permettent aux ASM de se faire passer pour des consommateurs, d'acheter un produit auprès d'un opérateur en ligne et d'enquêter sur sa conformité et sa sécurité.

³ Malgré ces observations spécifiques à l'échantillon, il convient de tenir compte du fait que l'activité n'a pas permis de recueillir suffisamment d'échantillons pour faire des observations statistiquement pertinentes sur la question de savoir si les casques contrefaits sont, en général, plus dangereux que les casques authentiques.

1. Aperçu de l'activité

1.1 Introduction de l'activité hybride

Cette activité hybride est un projet pilote dans le cadre du CASP, et poursuit deux objectifs principaux:

- 1) faciliter les discussions horizontales sur les défis associés aux produits dangereux contrefaits confirmés (identification, risques spécifiques, canaux de vente, etc.) ;
- 2) échantillonner et tester une sélection de produits contrefaits confirmés qui posent d'éventuels problèmes de sécurité.

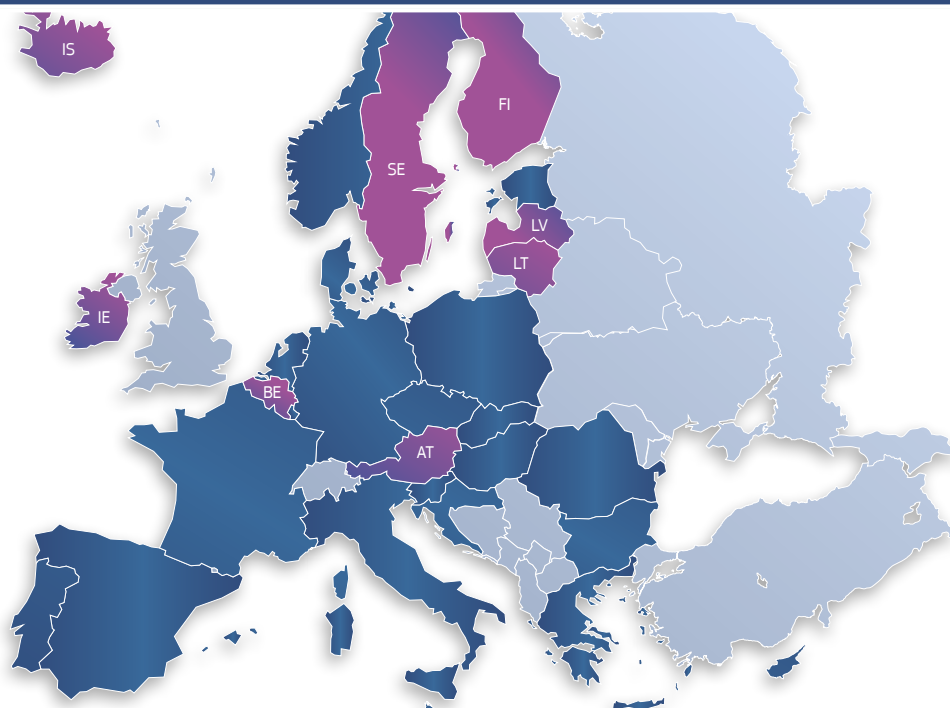
Elle s'est concentrée à la fois sur l'identification des risques spécifiques à un produit et sur l'échange de connaissances et d'expériences afin de mieux comprendre les risques posés par les produits contrefaits. Par ailleurs, le projet visait également à élaborer des lignes directrices sur le processus optimal pour une action conjointe sur les produits dangereux contrefaits en vue de futures actions européennes communes sur les produits contrefaits. L'activité hybride s'est concentrée sur les liens entre le caractère contrefait des produits et les risques pour la sécurité qu'ils posent.

1.2 ASM participantes

Les autorités responsables de l'application des règles de sécurité des produits, ainsi que les autorités douanières, ont été invitées à participer à cette activité. Les ASM et les autorités

douanières de huit États membres de l'UE ont participé à ce projet pilote sur les produits dangereux contrefaits.

PAYS	AUTORITÉ
Autriche	Ministère fédéral des affaires sociales, de la santé, des soins et de la protection des consommateurs, Unité III/A/2 – Sécurité des produits Ministère fédéral des finances, Unité III/11 – Autorité douanière
Belgique	Service public fédéral Economie, Direction générale de l'inspection économique, unité anti-contrefaçon Service public fédéral Finances – Autorité douanière
Finlande	Agence finlandaise de la sécurité et des produits chimiques
Islande	Autorité du logement et de la construction Revenu et douanes d'Islande – Skatturinn
Irlande	Commission de la concurrence et de la protection des consommateurs
Lettonie	Centre de protection des droits des consommateurs Service des recettes de l'État de Lettonie – Conseil des douanes
Lituanie	Autorité nationale de protection des droits des consommateurs Les douanes de la République de Lituanie
Suède	Office national suédois de la sécurité électrique



1.3 Champ d'application du produit et critères de test

1.3.1 Champ d'application du produit

Au début de l'activité, une catégorie de produits a été sélectionnée et le champ d'application des produits à échantillonner a été défini. Il a été décidé d'échantillonner des casques contrefaits pour cyclistes et pour utilisateurs de planches à roulettes ou de patins à roulettes afin de pouvoir

comparer les résultats des tests avec les résultats de l'activité axée sur les casques authentiques pour le cyclisme, la planche à roulettes et les patins à roulettes (CASP 2021 – PSA5) qui était menée au en même temps.

Tableau 1 - Champ d'application du produit

CASQUES POUR CYCLISTES ET POUR UTILISATEURS DE PLANCHES À ROULETTES OU DE PATINS À ROULETTES

Les casques pour cyclistes et utilisateurs de planches à roulettes ou de patins à roulettes sont conçus pour protéger la tête de l'utilisateur lors d'un impact avec le sol consécutif à une chute. Ces casques sont dotés d'une coque, de doublures (cousinets plus souples à l'intérieur) et d'une sangle de retenue le long de la mâchoire inférieure.



1.3.2 Critères de test

Les tests des contrefaçons échantillonnées ont été effectués selon les mêmes critères qui avaient été choisis pour tester les casques authentiques lors de la PSA5, dans le même laboratoire qui avait été sélectionné pour tester les échantillons prélevés dans le cadre de la PSA5. Le plan de test a été préparé avec l'aide d'un expert technique qui a sélectionné les clauses les plus pertinentes des normes concernées (sur la base des caractéristiques des produits concernés et des principaux risques indiqués par les ASM lors de la réunion de lancement et de l'enquête initiale).

Les casques contrefaits pour cyclistes et utilisateurs de planches à roulettes ou de patins à roulettes ont été testés conformément à la **norme EN 1078:2012 + A1:2021** (capacité d'absorption des chocs, résistance, efficacité, essais latéraux/de rotation). Les mêmes critères de test ont été appliqués aux casques pour l'activité PSA5 et l'activité hybride afin d'assurer que les résultats des tests puissent être comparés avec précision.



2. Échantillonnage et test

2.1 Processus d'échantillonnage

2.1.1 Défis

Les ASM ont décidé d'utiliser les douanes et les grandes plateformes internationales en ligne comme canaux d'échantillonnage des produits dans le cadre de cette activité. Ce n'est que dans les pays participants où les ASM et les douanes ont participé à l'activité qu'un échantillonnage des casques à l'importation a été théoriquement possible grâce à une analyse des risques des douanes. Cependant, les ASM ont été confrontées à plusieurs défis au cours du processus d'échantillonnage.

- 1. Saisonnalité.** Les autorités douanières d'Europe du Nord n'ont pas été en mesure d'identifier les envois entrants au cours de la période d'échantillonnage et ont fait savoir que cela pouvait être lié à la saisonnalité des produits.
- 2. Identification des produits contrefaits.** Les ASM ont indiqué qu'elles ne disposaient pas des ressources et des connaissances nécessaires pour vérifier si un produit est contrefait (à des fins d'échantillonnage). Dans le cadre de cette

activité, ces connaissances ont été acquises directement auprès des titulaires de droits qui ont fourni des liens vers des versions contrefaites de leurs produits à des fins d'échantillonnage. En outre, une session de formation sur la façon d'identifier les casques contrefaits a été organisée en collaboration avec l'EUIPO et les titulaires de droits.

- 3. Les visites mystères.** L'échantillonnage en ligne était difficile pour les ASM, car seules certaines des autorités participantes disposaient des outils nécessaires pour mener des visites mystères.
- 4. Processus de livraison.** Certains États membres participants n'ont pas été en mesure d'acheter des échantillons parce que les places de marché en ligne ne livraient pas dans tous les États membres participants. De plus, le processus de livraison n'était pas très transparent et les délais de livraison estimés n'étaient pas fiables.

2.1.2 Présentation des échantillons

Malgré les défis décrits ci-dessus, les ASM ont échantillonné cinq types de casques.

Pays	ASM	CASQUES	
		Échantillonné	Testé en laboratoire
Autriche	Ministère fédéral des affaires sociales, de la santé, des soins et de la protection des consommateurs, Unité III/A/2 – Sécurité des produits	2	2
Belgique	SPF Economie, Direction générale de l'inspection économique, unité anti-contrefaçon	/	/
Finlande	Agence finlandaise de la sécurité et des produits chimiques	/	/
Irlande	Commission de la concurrence et de la protection des consommateurs	/	/
Islande	Autorité du logement et de la construction	/	/
Lettonie	Centre de protection des droits des consommateurs	3	3
Lituanie	Autorité nationale de protection	/	/
Suède	Office national suédois de la sécurité électrique	/	/
Total		5	5

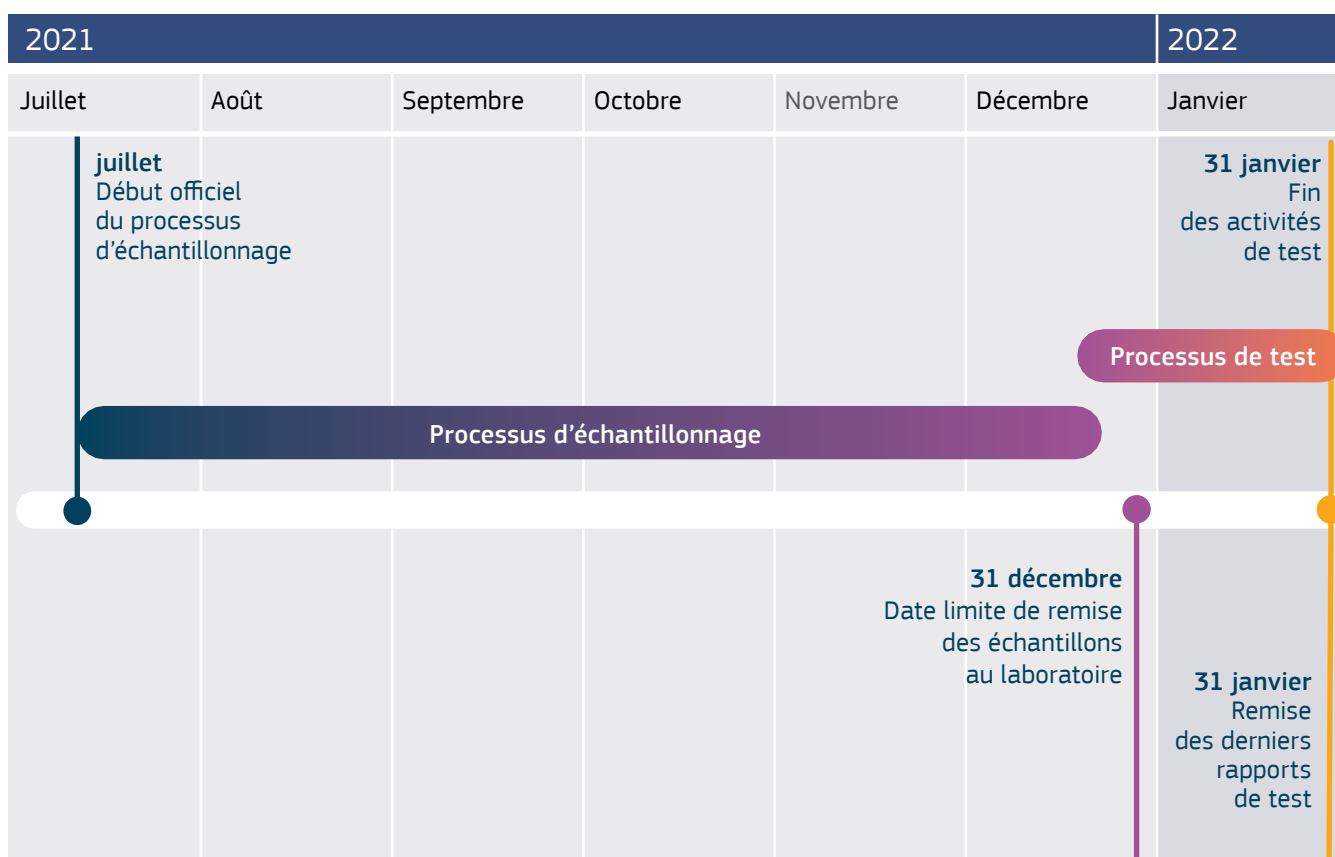
Le processus d'échantillonnage s'est déroulé entre juillet et décembre 2021. Au cours des quatre premiers mois, les États membres se sont concentrés sur l'échantillonnage des casques contrefaits par l'intermédiaire de leurs autorités douanières nationales. Comme l'échantillonnage des casques

contrefaits par les douanes n'a pas été un succès (en raison des défis susmentionnés), le calendrier initial du processus d'échantillonnage a été prolongé et les ASM ont commandé des casques sur de grandes plateformes internationales en ligne en octobre.

2.2 Processus de test

Tous les échantillons ont été testés conformément à la norme EN 1078:2012 + A 1:2021 dans un laboratoire indépendant. Les résultats ont été présentés aux ASM lors de la réunion de laboratoire du 3 février 2022.

Figure 1 - Chronologie du processus d'échantillonnage et de test



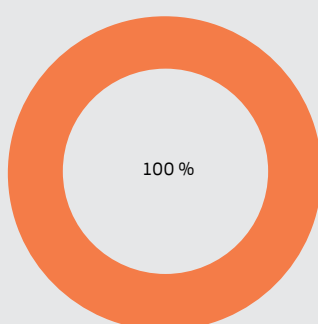
3. Résultats des tests

3.1 Vue d'ensemble des résultats des tests et des principales conclusions

3.1.1 Résultats globaux des tests

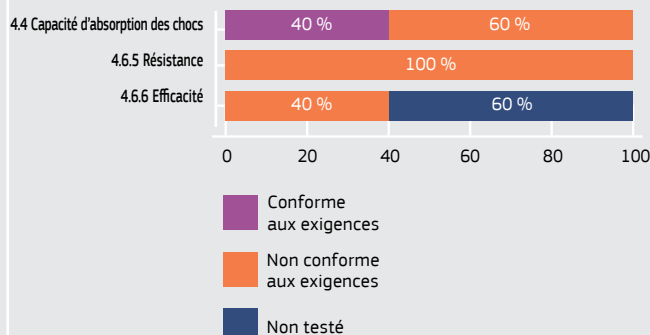
Aucun échantillon ne répondait à au moins une des exigences de test⁴.

Résultats des tests pour les casques adultes pour cyclistes contrefaits (N = 5)

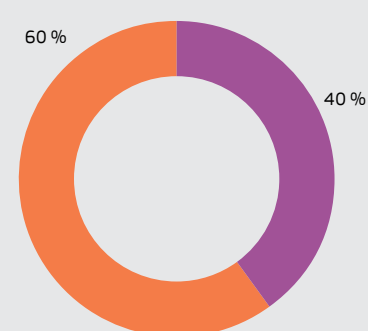


Non conforme aux exigences

Casques adultes pour cyclistes contrefaits – Résultats par clause EN 1078:2012 + A1:2021 (N = 5)



Casques adultes pour cyclistes contrefaits: Essais latéraux/de rotation (N = 5)



Conforme aux exigences
Non conforme aux exigences

3.1.2 Résultats des tests par clause

- **Capacité d'absorption des chocs.** Trois échantillons sur cinq ont échoué au test visé par la clause 4.4⁵.
- **Résistance.** Les cinq échantillons ont échoué aux tests visés par la clause 4.6.5.
- **Efficacité.** Deux casques ont échoué aux tests visés par la clause 4.6.6. Les trois autres n'ont pas pu être testés car certains éléments du casque, tels que la mentonnière, s'étaient cassés lors d'un test précédent, et il n'y avait pas assez d'échantillons pour effectuer tous les tests.

3.1.3 Essais de rotation

Trois casques ne répondaient pas aux exigences d'essai lors des essais latéraux/de rotation.

3.2 Conclusions sur les résultats des tests

Malgré la taille modeste de l'échantillon, les résultats des tests montrent un taux d'échec de 100 %. Aucun casque contrefait ne respectait les dispositions de sécurité importantes de la norme EN 1078:2012 + A1:2021, violant souvent plusieurs clauses

de performance de sécurité. L'expert technique et les ASM ont conclu que les casques contrefaits échantillonnés présentent un risque réel pour la sécurité des consommateurs dans les situations de trafic à haut risque.

⁴ À titre de comparaison, les résultats des tests de 39 casques adultes authentiques pour cyclistes sont indiqués dans le rapport CASP2021 PSA5.

⁵ Une cartographie des valeurs auxquelles les différents casques contrefaits et authentiques (échantillonnés dans le cadre de la PSA5) testés ont échoué au test de capacité d'absorption des chocs a été réalisée. L'analyse a montré que les trois casques contrefaits ayant échoué au test de capacité d'absorption des chocs ont obtenu un score bien inférieur au seuil de la norme par rapport aux casques authentiques qui ne répondaient pas aux exigences. Compte tenu du fait que les produits contrefaits ne sont pas soumis aux mêmes processus d'attestation de conformité que ceux utilisés par les importateurs légitimes, un échantillon plus important aurait probablement entraîné une plus grande variabilité des résultats des tests que pour les produits authentiques. La comparaison des points de défaillance des produits non conformes (selon la norme) montre que, bien que les produits authentiques et contrefaits aient échoué au test, la plupart des produits contrefaits offrent une protection d'absorption des chocs nettement inférieure à celle des casques authentiques ayant obtenu un score légèrement inférieur à l'intervalle standard pour une protection optimale. Cependant, étant donné le petit nombre de points de données disponibles, davantage d'échantillons contrefaits devront être testés à l'avenir pour confirmer et généraliser cette observation.

4. Évaluation des risques et mesures

4.1 Résultats de l'évaluation des risques

Qu'il soit contrefait ou non, conformément au règlement sur les équipements de protection individuelle (REPI)⁶, un équipement de protection individuelle doit répondre aux exigences essentielles de santé et de sécurité énoncées à l'annexe II de ce règlement. Par conséquent, lorsqu'il s'agit d'évaluer si un produit présente un risque, l'approche doit être fondée sur les principes communs et reproductibles d'évaluation des risques définis dans les dispositions de la décision (UE) 2019/417⁷ (les lignes directrices RAPEX). Pour élaborer l'évaluation des risques, les ASM ont utilisé l'outil des lignes directrices sur l'évaluation des risques (RAG⁸), géré par la CE.

Une évaluation complète des risques a été effectuée au cours de la réunion de laboratoire sur 3 des 5 échantillons contrefaits qui ne répondaient pas aux critères de test. Après avoir examiné les rapports de test et tenu une discussion de groupe, les ASM participantes ont établi à l'unanimité que tous ces échantillons contrefaits non conformes présentent un risque sérieux pour la santé et la sécurité des consommateurs et devraient être retirés du marché.

4.2 Mesures correctives prises pour les échantillons qui ne répondaient pas aux exigences

La mesure adoptée pour les trois échantillons identifiés comme présentant un risque sérieux pour les consommateurs a été de supprimer l'inscription du produit sur le site de vente en ligne via lequel le produit a été acheté.

En outre, lorsqu'un risque grave est identifié, les ASM sont légalement tenues d'informer la Commission européenne et les autres États membres de l'UE des mesures visant à interdire ou à restreindre la mise à disposition de l'EPI sur leur marché

national, à retirer cet EPI de ce marché ou à le rappeler. Les lignes directrices RAPEX recommandent également de soumettre des notifications sur les mesures prises à l'encontre des produits présentant un risque moindre.

Malgré les actions déclenchées par la campagne de tests conjointe, au 1^{er} avril 2022, 1 produit a fait l'objet de notifications Safety Gate.



⁶ EUR-Lex - 32016R0425 - FR - EUR-Lex (europa.eu)

⁷ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32019D0417&from=EN>

⁸ <https://ec.europa.eu/rag/#/screen/home>

5. Conclusions et recommandations

5.1 Conclusions

L'activité et les résultats des tests permettent de tirer un certain nombre de conclusions concernant les produits contrefaits.

IDENTIFICATION DES PRODUITS CONTREFAITS	ÉCHANTILLONNAGE	RISQUES SPÉCIFIQUES
<p>Le champ d'application et le calendrier du projet ne permettent pas aux ASM de disposer des ressources et des connaissances nécessaires pour identifier les casques contrefaits.</p> <p>Une collaboration étroite avec les ayants droit du produit est essentielle pour identifier les produits contrefaits. En général, les ASM doivent obtenir des réponses rapides et fiables de la part des titulaires de droits pour identifier si l'échantillon est contrefait ou non.</p>	<p>Si des études montrent que la majorité des produits contrefaits entrent sur le marché de l'UE par conteneurs, les casques contrefaits commandés sur de grandes plateformes internationales en ligne dans le cadre de cette activité sont entrés dans l'UE par le biais de petits colis individuels (c'est-à-dire à la suite d'une importation directe par le consommateur).</p> <p>De nombreuses ASM ont rencontré des difficultés pour échantillonner des produits contrefaits car elles ne disposent pas des outils nécessaires pour effectuer des visites mystères (cartes de crédit anonymes, faux comptes de réseaux sociaux pouvant être utilisés pour accéder aux marchés des médias sociaux).</p> <p>Les compétences juridiques des ASM et des douanes laissent la porte ouverte à une amélioration de la coopération dans le domaine des contrefaçons dangereuses, et il y a lieu d'en tenir dûment compte lors de la planification de l'échantillonnage.</p> <p>Idéalement, l'échantillonnage dans le cadre d'une activité de test, conjointement avec les douanes, devrait être intégré dans une opération douanière conjointe lancée de manière officielle, afin de mieux cibler l'analyse des risques par les douanes et d'assurer la participation des douanes dans leur ensemble.</p>	<p>Les casques contrefaits sont plus susceptibles de se briser en morceaux en raison de leur capacité d'absorption des chocs insuffisante ou d'une conception/fabrication inadéquate.</p> <p>Les casques contrefaits sont plus susceptibles d'échouer aux tests de résistance et d'efficacité en raison de la rupture des boucles de leur système de retenue et des mentonnières.</p> <p>Ces défaillances entraînent des risques de blessures graves pour les consommateurs.</p> <p>Les produits contrefaits ne font l'objet d'aucun contrôle de qualité, personne ne sera donc responsable en cas d'accident</p>

5.2 Recommandations pour les parties prenantes

Les recommandations suivantes se fondent sur les résultats du processus de test et la composante horizontale de l'activité hybride.

Pour les consommateurs

- N'achetez pas de produits contrefaits car ils sont très susceptibles d'être de mauvaise qualité et peuvent donc présenter un risque pour la sécurité.
- Détrompez-vous, la sécurité et la qualité ont un prix.

Pour les autorités européennes et nationales

- Dans le cadre de l'engagement en matière de sécurité des produits, suivez les grandes plateformes internationales qui se sont engagées à respecter les règles de sécurité des produits.
- Mettez en place des possibilités de coopération efficaces avec les autres autorités concernées par la protection des DPI et la sécurité des consommateurs afin de mener des opérations conjointes.
- Entretenez une relation étroite avec les titulaires de droits afin de déterminer rapidement si les produits suspects sont authentiques ou contrefaits.
- Élaborez et partagez des informations et renforcez les capacités nécessaires pour regrouper, analyser et communiquer les données disponibles auprès de différentes sources publiques.
- Les ASM doivent disposer de lignes directrices supplémentaires quant à la manière de réagir lorsqu'un produit suspecté de contrefaçon est identifié. Un nouveau document d'orientation sur la manière de réagir lorsqu'un produit suspecté de contrefaçon est identifié, axé sur la coopération avec d'autres autorités et titulaires de droits, serait très utile pour les ASM.
- En raison du marché intérieur de l'UE sans frontières, la surveillance du marché transcende les frontières nationales. Par conséquent, la coopération à l'échelle de l'UE dans ce domaine doit être renforcée.

Pour les OE

En tant qu'entreprise responsable, vous devez prendre le temps nécessaire pour confirmer que les produits que vous fournissez ne sont pas contrefaits et répondent aux exigences de sécurité européennes en vigueur.

- Étant donné que les boutiques en ligne des pays tiers soulèvent des questions sur la compétence des autorités nationales, les ASM participant au processus d'échantillonnage des produits contrefaits potentiellement dangereux doivent être compétents à tous les niveaux, depuis l'échantillonnage jusqu'à la notification dans le Safety Gate.
- Utilisez l'IP Enforcement Portal (IPEP) de l'EUIPO pour communiquer avec les titulaires de droits. L'IPEP fournit également des renseignements (photos et descriptions) sur la manière de distinguer les contrefaçons des produits authentiques.
- En ce qui concerne les opérations conjointes, les autorités de surveillance du marché doivent chercher à établir une coopération avec l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et Europol, les deux organes de l'UE qui mènent régulièrement des opérations à l'échelle de l'UE contre les contrefaçons et les produits de qualité inférieure, conjointement avec les services nationaux des douanes et de police.
- Les contrefaçons non détectées présentent un risque pour les consommateurs, les ASM doivent donc être en mesure de les identifier. Il est de la compétence des MSA de retirer les contrefaçons dangereuses du marché. Il est donc essentiel de former les ASM à l'identification des contrefaçons, dans le but de détecter les produits dangereux.

1. En quoi consiste CASP?

Les activités coordonnées en matière de sécurité des produits (CASP) permettent aux autorités de surveillance du marché (ASM) des pays de l'UE/EEE de coopérer et de renforcer la sécurité des produits placés sur le marché unique.

Les **activités spécifiques à un produit (ASP)** testent différents types de produits qui peuvent présenter un risque pour les consommateurs. Les produits sont sélectionnés et collectés par les ASM participantes et sont examinés à l'aide d'un plan de test convenu d'un commun accord.

Les **activités horizontales (AH)** offrent aux ASM un forum pour échanger des idées et des bonnes pratiques. Sous la direction d'un expert technique, elles élaborent des approches, des procédures et des outils pratiques communs pour la surveillance du marché.

Les **activités hybrides** facilitent les discussions horizontales et mènent des campagnes de test. Les résultats sont utilisés pour développer des approches et des méthodologies communes.

Le projet CASP 2021 comprend cinq ASP, trois AH et une activité hybride. Elles ont été présélectionnées par les ASM participantes dans le cadre d'une consultation organisée par la DG JUST.

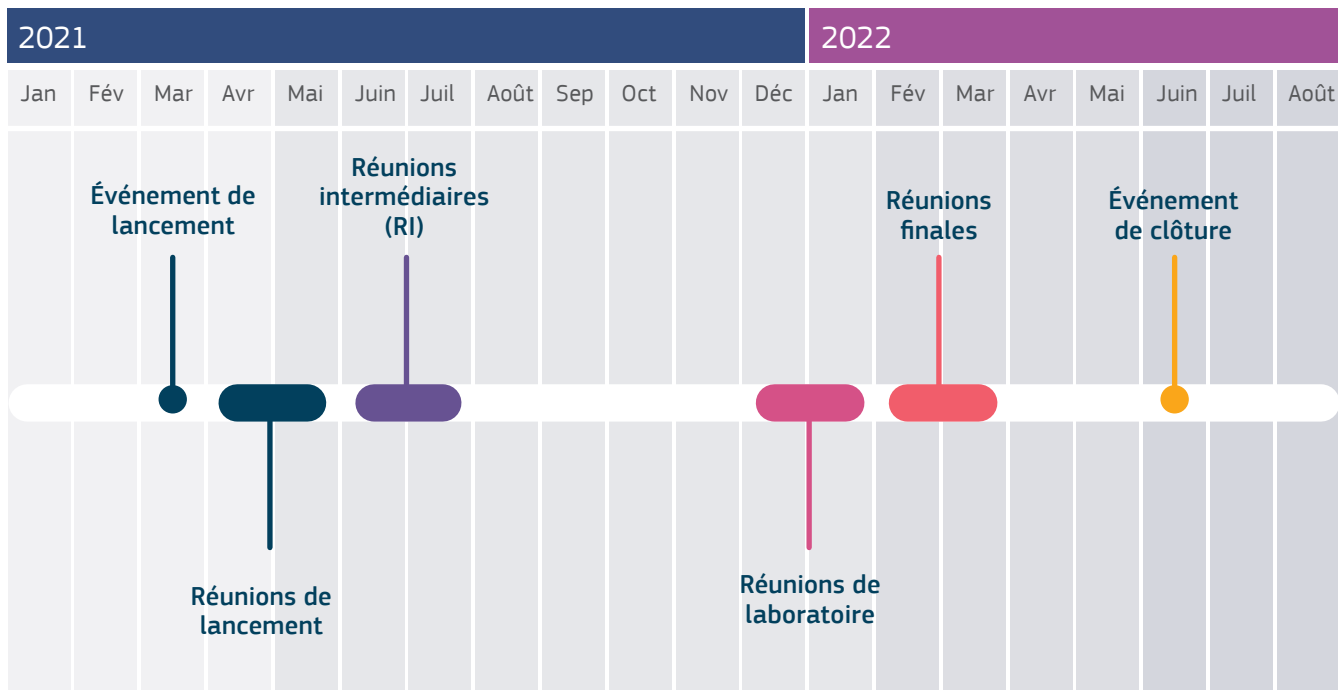
Activités spécifiques à un produit (ASP)



Rôles et responsabilités

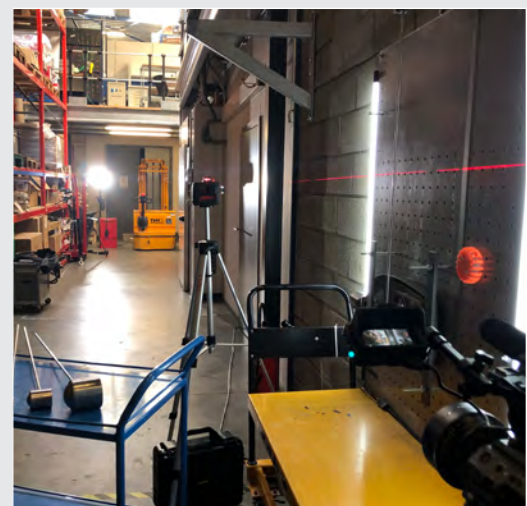


2. Plan de travail des ASP



Communication interne continue via la plateforme Wiki Confluence

LANCEMENT	ÉCHANTILLONNAGE ET TEST	RAPPORTS	COMMUNICATIONS EXTERNES
Recherche documentaire	Processus d'appel d'offres des laboratoires	Évaluation des risques	Élaboration d'une boîte à outils de communication
Entretiens sur le champ d'application	Sélection et passation de marchés des laboratoires	Coordination des mesures adoptées par les ASM	Élaboration de messages de communication
Projet de plan de test et d'échantillonnage	Échantillonnage et transport	Rédaction des rapports finaux	Lancement d'une campagne de communication
Cartographie des laboratoires	Processus de test et rapports de test	Élimination ou retour des échantillons aux ASM	Évaluation de l'impact



3. Outils et processus des ASP

0

Processus pré-CASP

La DG JUST procède à un exercice d'établissement des priorités pour sélectionner les catégories de produits. Les cinq catégories de produits CASP 2021 ont été sélectionnées par les ASM participantes dans le cadre d'une consultation organisée par la DG JUST.

1

Validation des plans de test et d'échantillonnage

Les experts techniques rédigent les plans sur la base des commentaires des ASM et du budget disponible. Les projets sont présentés aux KoM, puis affinés et validés par les ASM via le Wiki.

2

Sélection du laboratoire

L'équipe du contractant cartographie les laboratoires et les contacte pour recueillir les prix et d'autres informations. Le processus d'appel d'offres est lancé après la KoM, et les offres sont évaluées. Au cours des réunions intermédiaires, les ASM participantes décident quel laboratoire sélectionner.

6

Téléchargement des scénarios dans l'outil RAG

Les scénarios développés au cours du projet sont téléchargés dans l'outil RAG.

5

Évaluation des risques

L'expert technique et les ASM élaborent des scénarios basés sur des échantillons sélectionnés lors de la réunion de laboratoire et analysent les risques. Les ASM effectuent des évaluations des risques sur tous les échantillons qui ne répondent pas aux exigences légales.

4

Tests et remise des rapports de test

Le laboratoire teste les échantillons selon le plan de test convenu et télécharge les rapports de test sur le Wiki. Les ASM demandent et approuvent les rapports.

3

Collecte et transport des échantillons

Les ASM collectent les échantillons pertinents sur leurs marchés nationaux et les enregistrent dans un fichier de codification. Après avoir effectué des contrôles préliminaires, les ASM envoient les échantillons au laboratoire.

7

Mesures adoptées par les ASM

Les ASM prennent les mesures appropriées sur les produits en question et les signalent sur Safety Gate.

8

Communications externes

Les activités de communication externe sont lancées lors de l'événement de clôture. Cela marque le début d'une campagne de communication paneuropéenne de deux à trois semaines.

Outils

Des **clips audiovisuels** destinés aux consommateurs et au grand public sont produits pour chaque ASP, l'activité hybride et le projet CASP 2021 dans son ensemble.

Des **infographies** destinées aux opérateurs économiques sont élaborées pour le projet CASP 2021, pour chaque ASP et pour l'activité hybride.

Des **rapports finaux** sont produits pour chaque activité et pour le projet CASP 2021. Ils sont traduits dans toutes les langues officielles de l'UE, ainsi qu'en norvégien et en islandais.

Canaux

Le matériel de communication est diffusé en utilisant:

- [Le site web de Safety Gate](#)
- [La page web CASP de la CE](#)
- [Les médias sociaux de la DG JUST](#)
- Les canaux de communication nationaux des ASM
- La presse pertinente et d'autres parties prenantes.

COMMISSION EUROPÉENNE

Directorate-General for Justice and Consumers
Directorate Consumers
Unit E.4 Product Safety and Rapid Alert System
Email: JUST-RAPEX@ec.europa.eu

La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.

© Union européenne, 2022.

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr



Office des publications
de l'Union européenne

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2022
PDF ISBN 978-92-76-51803-7 doi: 10.2838/999 DS-09-22-157-FR-N